

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

**FONDS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA
SOMME, DIRECTION DES TRANSPORTS**

*Mise en œuvre du transport scolaire et du transport interurbain au sein du
Département*

1976-2009

Répertoire numérique détaillé

210 W

établi par
Inès GUÉRIN, Attaché administratif

sous le contrôle scientifique de

Élise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2020

SOMMAIRE

Introduction page 3

Présentation du versement

Communicabilité

Sources complémentaires page 5

Bibliographie

Archives

Répertoire numérique détaillé page 6

INTRODUCTION

Présentation du versement

Le versement 210 W a été réalisé en 2017 par la direction des transports du Conseil départemental de la Somme à la suite du transfert de compétences à la Région Hauts-de-France de la mission *transport scolaire et interurbain* effective depuis le 1^{er} septembre 2017 dans le cadre de la loi NOTRe¹.

Composé de huit articles, ce fonds de 0.65 mètre linéaire retrace l'historique de l'organisation du transport scolaire et du transport interurbain dans le département de la Somme entre 1976 et 2009.

Historique du service

À compter de la première vague de décentralisation de compétences de l'État vers les collectivités territoriales en 1984, le Département de la Somme a géré les compétences de transport scolaire et interurbain. Le service des transports a été créé au sein de la direction des affaires éducatives, culturelles et sportives dans un premier temps pour devenir direction des transports spécifiques en 2014.

Les chefs de services successifs ont été Jean-Pierre Bonnay jusqu'en 1998 puis Pascal Jacquet de 1998 à 2017, date du transfert de compétences à la Région Hauts-de-France.

Le service occupa successivement des bureaux à Amiens, dans des sites appartenant au Conseil départemental de la Somme et situés au 43, rue de la République, au 21, mail Albert 1^{er} et au 4, rue Evrard de Fouilloy.

Intérêt historique

Les cotes 1 à 4 regroupent diverses études relatives à l'offre de transport sur le département de la Somme géré en maîtrise d'ouvrage directe (schéma départemental des transports, rationalisation scolaire, Bus Jaune) ou indirecte. Les résultats de certaines d'entre elles ont été repris dans les conventionnements passés par la suite.

La cote 5 évoque l'organisation du transport selon de grandes compétences, le transport scolaire et le transport interurbain. En raison de l'important volume de production et du peu de modification entre les périodes de renouvellement des marchés (tous les 7 ans), il a été décidé de conserver un contrat de transport pour chaque période. Les autres contrats ont été éliminés selon la procédure réglementaire en cours de classement.

¹ La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions. La loi prévoit également que les compétences des départements en matière de transport soient transférées à la région dix-huit mois après la promulgation de la loi. Les services de transport routier départementaux et les transports scolaires seront confiés à la région. Il est néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transport scolaire aux départements. La voirie départementale transférée aux régions dans le projet gouvernemental demeure compétence du département à l'issue de la première lecture.

Jusqu'en 2005, les deux activités de transport faisaient l'objet de conventionnements distincts : conventions, marchés ou délégation de service public (DSP). Depuis 2005, un seul conventionnement concerne les deux activités, uniquement sous forme de marchés. Ces échantillons permettent de retracer l'évolution de la manière d'évaluer les transports, à savoir :

1990 : convention de transports interurbains, conventionnement différencié entre scolaire et interurbain,

1995 : convention transport scolaire, conventionnement différencié entre scolaire et interurbain,

1996 : un conventionnement individualisé par autocar pour un ensemble de circuits et uniquement pour le transport scolaire. Le contentieux de 1997 a porté sur le marché 1996 et a engendré sa rupture trois ans après (marché d'une durée de trois ans renouvelable une fois),

1999 : conventionnement par secteur géographique (42 lots) uniquement pour le transport scolaire,

2001 : DSP pour les transports interurbains,

Depuis 2005 : conventionnement unique par allotissement plus important (9 lots).

La cote 8 regroupe les documents produits dans le cadre du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN). Coprésidé par l'Inspection académique et le Département, le CDEN regroupe plusieurs institutions : l'État (Éducation nationale), le Département, les communes, le Conseil régional, les représentants de parents d'élèves, les représentants syndicaux du monde enseignant. Il traite des sujets relatifs à la scolarité. Le Département est particulièrement concerné par le plan de transport : ses propositions relatives aux modifications de paysage scolaire sont examinées ainsi que les souhaits de modifications de fonctionnement d'un établissement.

Communicabilité

Il convient de rappeler qu'au terme du Code du Patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit.

**La communicabilité des liasses de ce versement est donc
immédiate.**

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Bibliographie

DARMON, Olivier. *Le transport des scolaires : approche technique, organisationnelle et juridique*. - S. l. : Puits Fleuri, 2005.

PENCOLE, Elsa. *Transport scolaire et mutation territoriale, cas de La Rochelle*. - Université de Lyon 2, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'État, Master Transports Urbains et Régionaux de Personnes, travail de fin d'études, 2016.

Archives

Archives départementales de la Somme

Série W

Préfecture de la Somme, secrétariat général pour les affaires régionales

1095 W : Transport scolaire. 1973

Préfecture de la Somme, direction des affaires économiques et sociales

56 W 869 : Transport scolaire, composition des circuits de ramassage scolaire par communes. 1962-1963

Préfecture de la Somme, direction des affaires juridiques et de l'administration locale

1148 W 35, 76-77 : Transport scolaire : arrêtés de circuits, financement. 1979-1985

Préfecture de la Somme, direction des affaires locales

1230W27-29 : : Transport scolaire, organisation. 1985-1986

Inspection académique de la Somme

1163 W 354 - 367 : Transport scolaire. 1976 – 1981

Documents éliminés le 2 juillet 2002

Conseil départemental de la Somme, ex-direction des transports

1092 W 43-65 : Transport scolaire, organisation des circuits, paiement : contrats. 1978-1981

1136 W : Comité technique départemental des transports : Transport scolaire. 1974 - 1984

1292 W : Transport scolaire : organisation et financement ; regroupements

pédagogiques intercommunaux (R. P. I.) ; organisations de transports scolaires pour handicapés. 1960 - 1990

1305 W : Transport scolaire : circuits spéciaux et regroupements pédagogiques. 1975 - 1980

1335 W : Transport scolaire : circuits spécialisés et regroupements pédagogiques. 1980 – 1985

Répertoire numérique détaillé

210 W 1-3	Schéma départemental des transports collectifs de la Somme (dont voies ferrées d'intérêt local).	1983-1984, 2004
1	Diagnostic : note, correspondance, rapport et délibération de la commission permanente, cartographie, questionnaire, étude de réorganisation des transports scolaires, acte du colloque sur les transports scolaires "Quelques pistes de réflexion pour renforcer la sécurité et la lutte contre l'indiscipline" (avril 2003), document de présentation.	1979-1986, 2004
2	Étude de conception de réseau, proposition de restructuration de ligne et amélioration de l'information : compte-rendu de réunion du groupe de travail.	1980-1988, 2004
3	Rationalisation et optimisation des horaires de circuits scolaires : étude ² (1993-1995) ; bus jaune (liaison Amiens-Roissy) : rapport final de l'étude, convention avec le transporteur, document de communication (1995-1997) ; Étude abribus (non aboutie) : cahier des charges, correspondances (1993).	1993-1997
210 W 4	Étude d'impact du TGV sur les transports en Picardie, apport et avis du Département : compte-rendu de réunion, bilan des incidences, article de presse.	1992-1993
210 W 5	Conventionnement des transports d'élèves vers les établissements scolaires et lignes voyageurs avec les entreprises : convention, marché, délégation de service public, contrat, contentieux avec les transporteurs (1996). ³	1990, 1995, 1996, 1999, 2001, 2005
210 W 6	Transport des élèves handicapés, réalisation au sein du Département : correspondance de demande de prise en charge, réglementation.	1996-1998
210 W 7	Chrono : notes et correspondance.	1997-1998
210 W 8	Conseil départemental de l'éducation nationale : rapport, note, correspondance.	2001-2006

²Étude ayant permis le conventionnement de 1996.

³Un spécimen de chaque convention avec un transporteur donné a été conservé.